

MISSIONS, DROITS ET DEVOIRS DU GARDIEN DE LA PAIX: MODULE DE RECYCLAGE

Pôle d'activité

PREVENTION ET SECURITE

Formule

Présentiel

Prix/participant

100,00 €
Gratuité possible : consultez les conditions sur notre site.

Nombre max. de participants/session

15

Durée de la formation

1 journée

Personne de contact

Lamia MALLOULI Responsable du service Secrétariat

lmallouli@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

Objectifs

Le module de recyclage vise à entretenir, rappeler et ancrer les acquis du module de la formation initiale, en se focalisant sur certains points

Public cible

Gardiens de la paix

Prérequis

Les participants doivent avoir suivi la formation de base destinée aux gardiens de la paix.

Méthodes pédagogiques

Les participants révisent la matière des 8 catégories en jouant par équipe à un jeu de question-réponses de type Trivial Pursuit. Les formateurs cadrent et animent le jeu de manière à favoriser l'apprentissage.

A l'issue du jeu, les formateurs présentent les slides récapitulatifs constituant la synthèse des éléments théoriques essentiels du métier à retenir pour l'exercice des missions de terrain.

Plusieurs mises en situation sont travaillées collectivement et le choix de celles-ci est en partie déterminé sur base des attentes exprimées par les participants en début de journée de formation. Chaque situation est présentée verbalement ou illustrée par une séquence vidéo ou photo. Les participants sont questionnés sur le cadre de l'intervention et la manière d'intervenir. Les formateurs animent l'échange avec les références légales nécessaires afin de dégager collectivement le mode d'intervention professionnel adéquat. Pour chaque situation traitée, les formateurs présentent une synthèse écrite du ou des problème(s) de sécurité identifié(s), du cadre et du mode d'intervention.

Contenu

1. Révision du cadre normatif d'exécution des missions

- Le métier et les missions du gardien de la paix : objectifs, méthode de travail, situations classiques et particulières d'exercice des missions
- Le champ légal d'application des missions : les lieux d'exercice, les compétences légales, le port de l'uniforme, la carte d'identification
- La déontologie : le profil de fonction, le savoir-faire et le savoir-être professionnel, le devoir de réserve et de loyauté, le devoir de discrétion, le devoir de neutralité et l'égalité de traitement
- La police administrative et règlement général de police commun bruxellois
- La prévention des crimes contre les biens : vol de vélo, vol à la tire, squat
- La prévention des crimes contre les personnes : sexisme, harcèlement, ivresse publique, mendicité, prostitution, sans-abrisme
- La police de la circulation et signalisation routière : arrêt et stationnement, trottinettes, cycles, surveillant habilité
- Eléments essentiels du droit : légitime défense, flagrant délit, abstention coupable, droit à l'image

2. Ancrage du cadre et des modes d'intervention dans différentes situations professionnelles rencontrées au quotidien par les gardiens de la paix :

- Nuisances et incivilités (cf. formation de base)
- Décrochage scolaire – enfant seul sur l'espace public
- Consommation de stupéfiant sur la voie publique
- Ivresse publique
- Sans-abrisme
- Mendicité
- Les vols de vélo et vols à la tire
- Règlementation de l'usage des trottinettes
- Squat d'habitations inoccupées

- Légitime défense
- Flagrant délit
- Abstention coupable
- Droit à l'image
- Délits de mœurs, loi sur le consentement, prostitution
- Harcèlement de rue, sexiste
- Conflit verbal sur l'espace public